



# 楊家秘傳太極拳聯會

Amicale du Yangjia Michuan Taiji Quan

## Recueil des Décisions prises en Assemblée Générale.

(classées par thèmes) A.G de 1989 à 2022

### Avertissement :

Ce document a pour but d'établir une trace des décisions et motions importantes prises en AG et n'est constitué que d'extraits de CR d'AG. Certains paragraphes ou phrases sont incomplets. Pour toute exhaustivité, seuls les CR complets publiés dans le Billet Administratif font foi. Les votes ordinaires (approbation bilan moral et financier, quitus, budget prévisionnel) ne sont pas répertoriés.

### Thèmes (par ordre alphabétique)

ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE	2
ADHESIONS COTISATIONS	3
ARCHIVES VIDEO de l'Amicale	6
BULLETIN	11
COMMISSION COMMUNICATION	16
COMPTABILITE - FINANCES	18
CONVENTION INTERNATIONALE	19
DEVELOPPEMENT DU STYLE	21
FRAIS DE DEPLACEMENTS	24
MAITRE WANG : LES LIVRES	25
MEMBRES D'HONNEUR	26
NOUVELLES ASSOCIATIONS ADHERENTES	27
OUTILS INFORMATIQUES pour les postes du « BUREAU »	30
OUVERTURE A D'AUTRES STYLES	31
PETIT LIVRET ROUGE	32
PLAQUETTE AMICALE	33
REGLEMENT INTERIEUR	34
RENCONTRES Les Rencontres annuelles de l'Amicale	36
REVUE WEN WU	39
SITE WEB	41
STATUTS	44
TIRELIRE	46
VIDEO	47
VINGT ANS ( Les Vingt Ans de l'Amicale )	48

## **ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE**

### **23 décembre 1989 :**

Adoption des statuts.

Election du 1<sup>er</sup> Conseil d'Administration.

Election du Président.

Constitution du Bureau.

Fixation du montant des adhésions.

Décision de produire un bulletin de liaison semestriel (mi-février et mi-septembre).

Prévision de la création d'une revue à parution non systématique mais fonction de la matière à publier.

## ADHESIONS COTISATIONS

### 1990 / AUGMENTATION DES COTISATIONS

Uniquement pour les Adhérents Individuels pour couvrir les frais d'édition et d'envoi du Bulletin générés par une adhésion individuelle.

**1992** / Compte tenu des frais pour le Bulletin il est nécessaire d'augmenter la cotisation à 150 Frs pour les membres individuels.

### 2010 / Tarifs Adhésions et Abonnements 2010/2011 :

**1.1.** Séparation adhésion à l'Amicale et abonnement au Bulletin.

VOTE pour la séparation : Oui à l'unanimité des membres présents et représentés.

**1.2.** Coût de l'adhésion :

Associations et Groupes : 22,50 € jusqu'à 15 adhérents. Au dessus de 15 adhérents 1,50 € par adhérent.

Individuels : 22,50 €

Nous rappelons qu'un Individuel est une personne adhérente à titre individuel n'appartenant à aucun groupe ou association.

VOTE : Oui à l'unanimité des membres présents et représentés.

**1.3.** Coût de l'abonnement au Bulletin : un tarif pour les membres adhérents ; un tarif pour recevoir le Bulletin à domicile.

Nb : Les personnes qui n'appartiennent pas à une association ou ne sont pas membres individuels ne peuvent recevoir la version papier mais elles ont accès au Bulletin via notre Site-web.

VOTE : Oui à l'unanimité des membres présents et représentés.

**1.4.** Tarifs de l'abonnement au Bulletin d'un membre d'une association membre :

25 € les trois numéros annuels pour l'adhérent d'un groupe souhaitant recevoir le Bulletin à son domicile.

VOTE : Oui à l'unanimité des membres présents et représentés.

**1.5.** Bulletin sur papier accessible uniquement aux membres de l'Amicale.

La version « papier » du Bulletin sera réservée aux membres de l'Amicale.

Les personnes qui n'appartiennent pas à une association ou ne sont pas membres individuels ne pourront avoir accès à cette version papier mais elles ont accès au Bulletin via notre Site.

Le Bulletin est mis sur notre Site-web avec un décalage de huit jours afin que les adhérents en aient la primeur.

Tous les Bulletins sur le site sont accessibles, « tout public » sans condition, depuis le 1<sup>er</sup> septembre.

VOTE : Pour = 38 ; Contre = 1 ; Abstention = 6

### 2011

- Les tarifs d'adhésion à l'Amicale restent à 22,50 €.

- Comme le Bulletin sera encore un peu plus beau et que les tirages seront moins nombreux, son prix pourrait être réévalué la saison prochaine.

- François SCHOSSELER souhaite que soit repensé le tarif payé par les individuels et par les petites associations. Il estime que 42.50 € ou 47.50 € est une somme élevée. Il pense que les nombreuses grandes associations pourraient payer légèrement plus afin d'alléger le prix payé par les plus petites associations et les individuels.

- Acceptez-vous le maintien des tarifs de l'adhésion et de l'abonnement du bulletin pour 2011-2012 ?  
Oui 24 Contre 2 Abstention 18 Approuvé.

**2012** / Tarifs inchangés pour cette année; la révision proposée du tarif pour les Individuels a été rejetée.

**2013** / Le tarif des adhésions individuelles, pour le prochain exercice, passera à 15 € au lieu de 22,50 €. Le tarif des associations et des groupes restera à 22.50 €. Proposition adoptée à l'unanimité des votants.

**2014** / Tarifs inchangés pour cette année.

**2015** / Tarifs inchangés pour cette année.

Prévision tarifs pour 2017 :

La mise en page par un professionnel du bulletin au volume actuel reviendra environ à 1900 €/an. La proposition pour intégrer ce coût à partir de 2017 est de le répartir sur les adhésions et sur l'abonnement au bulletin, sur une base voisine du tableau suivant.

	<i>Adhésion</i>	<i>Adhésion</i>	<i>Adhésion</i>	<i>Abonnement</i>	<i>Abonnement</i>
	Assoc. < 16	Assoc. ≥ 15	Individuel	Bulletin Assoc.	Bulletin Indiv.
actuel	22,50	1,50/membre	15	22	25
2017	30	2,00/membre	20	27	30

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **2016 / Tarifs 2017/2018**

Pas de changement de tarif pour cette année

- Adhésions
  - Association si < 16 30,00€
  - Association > 15 € par Adhérent 2,00€
  - Individuel : 20,00€
- Bulletin
  - Association ou Individuel 27,00€
  - Individuel membre d'une Association 30,00€

### **2017 / Tarifs 2018/2019**

Pas de changement de tarif pour cette année

### **2018 / Tarifs 2019/2020**

Pas de changement de tarif pour cette année

**2019 / Tarifs 2020/2021**

Pas de changement de tarif pour cette année

**2020 / Tarifs 2021/2022**

Pas de changement de tarif pour cette année

## **ARCHIVES VIDEO de l'Amicale**

### **1994 / Projet de Vidéothèque sur support durable :**

Prévision de constitution d'une réserve sur deux ou trois ans pour être prêts à engager les dépenses le moment venu.

**1995 /** Enregistrement au Bilan d'une provision de 10 000 Frs en vue de la réalisation de la vidéothèque future. Approbation à l'unanimité du bilan financier.

**1996 /** En vue de la réalisation de la vidéothèque future, une provision supplémentaire de 5 000 Frs est proposée. La provision globale passera donc de 15 000 à 20 000 Frs. Approbation à l'unanimité du bilan financier et budget prévisionnel.

Numérisation des cassettes VHS :

Actuellement trois standards occupent le marché et les matériels proposés sont à la hauteur de 30 000 frs. Il faut donc attendre encore un ou deux ans.

En attendant, la proposition de dupliquer à nouveau par précaution sur Vhs les cassettes les plus anciennes (86 et 87) avec un budget de 2 000 Frs est adoptée à l'unanimité.

### **2001 / Archives (Claudy Jeanmougin, Christian Bernapel, François Schosseler)**

Claudy Jeanmougin a envoyé un courrier à toutes les associations pour demander un inventaire de leurs ressources et attend toujours à ce jour une première réponse. Nous disposons pourtant d'un patrimoine important dans ce domaine s'il se fonde sur les ressources de l'ATA et de Kun Lun qu'il connaît. Il y a urgence à numériser ce patrimoine qui risque de se perdre autrement. Il insiste que cet inventaire ne concerne pas seulement les masters mais également les copies dont certaines associations pourraient disposer sans être les propriétaires des versions originales. On peut envisager de numériser et de régler les problèmes de copyright par la suite.

Christian Bernapel apporte un avis différent et pense que l'absence de réponse traduit une méfiance due au flou sur les problèmes de copyright. Il pense que cette question doit être réglée avant que l'inventaire ne puisse être effectué dans de bonnes conditions;

Sur la base de ces deux avis, une amorce de débat commence mais est abrégée par le Président qui déclare que ceci est un problème à régler par une commission ad hoc. Il demande donc que le problème soit traité à fond pour l'an prochain afin que l'on puisse décider si les provisions constituées aux fins d'archivage doivent être ainsi utilisées ou réaffectées à d'autres objectifs. Claudy Jeanmougin accepte la responsabilité de la commission archives et rendez-vous est pris pour l'an prochain.

### **2002 / La Commission Archives (Claudy Jeanmougin).**

Claudy nous rappelle que le projet a été lancé il y a maintenant cinq ans.

Après une première phase lente consacrée à l'élaboration des inventaires et à l'attente de la stabilisation des matériels et des coûts proposés sur le marché, il avait été décidé l'année dernière de consulter à nouveau l'ensemble des associations sur la liste des matériels qu'elles étaient susceptibles de mettre à disposition.

A ce jour seules deux associations ont répondu, de plus l'aspect juridique des « copyright » reste à affiner, le C.A devant notamment se charger de demander son autorisation à Maître Wang. La Commission dirigée par Claudy, se

donne une année supplémentaire de délai.

### **2004 / Les "ARCHIVES".**

D'un échange nourri de la part de nombreux intervenants et de la "Commission Archives" représentée par Claudy Jeanmougin, il ressort que :

Nombre d'individus possèdent des documents VHS qui sont périssables dans le temps et ne peuvent continuer à être visionnés car il se dégradent à l'usage.

Il faut donc les sauvegarder sur support durable, le DVD afin d'en assurer la pérennisation dans le temps.

Tous ces documents sont à considérer comme étant des souvenirs personnels filmés lors de stages organisés par l'Amicale du Yangjia Michuan Tjq. L'enregistrement des documents a été effectué avec l'accord de tous, dans la plus parfaite convivialité, sans aucune réserve émise ni aucun prolongement commercial, de quelque nature que ce soit, envisagé.

Dans ce cas aucune restriction au nom du « droit à l'image » ne peut juridiquement s'opposer.

Ces documents peuvent donc être prêtés par le propriétaire à des particuliers ou à une association.

La décision suivante a été prise (à l'unanimité des associations représentées (36 sur 52)):

C'est l'Amicale qui pourvoira à la réalisation des dites sauvegardes sur « dvd » avec l'accord des propriétaires volontaires.

Au préalable, la Commission "Archives" devra soumettre au C\_A une demande de budget détaillé afin de s'assurer de l'opportunité d'acheter du matériel pour réalisation au lieu de la sous-traiter à un façonnier.

Ce matériel devra permettre de procéder à un montage succinct, ne serait-ce qu'un simple découpage en chapitres accessibles par un menu sur chaque support.

Deuxième préalable : Etablissement d'une liste des documents à sauvegarder : Nom du propriétaire, descriptif du contenu.

L'Amicale sera dépositaire de ces sauvegardes et en donnera un double au propriétaire en lui restituant le support d'origine.

L'Amicale, avec l'accord écrit du propriétaire, pourra prêter à titre gratuit ces documents à toute association membre de l'Amicale du Yangjia Michuan Tjq qui en ferait la demande.

Les documents prêtés devront, bien sûr, faire l'objet d'un retour à l'Amicale.

Cette action dans son entier, a pour but de contribuer à la sauvegarde, à la valorisation et à la diffusion du style du Yangjia Michuan TJQ.

### **2005 / LES ARCHIVES de l'AMICALE.**

Conformément à ce qui a été voté en A.G l'année dernière à LA ROCHELLE, la sauvegarde des documents périssables (VHS) sur support durable (DVD) est en cours.

L'Amicale s'est doté du matériel nécessaire; Claudy JEANMOUGIN responsable, organisateur et réalisateur de cette première phase nous dit qu'elle sera terminée avant la fin de l'année.

Il faudra ensuite entamer la phase 2, c.à.d le "dérushage" et le montage du matériel sauvegardé.

Claudys se porte candidat pour rejoindre le CA pour s'occuper principalement de cette tâche en tant qu'Archiviste Conservateur Documentaliste en relation avec les associations.

## **2006 / LES ARCHIVES de l'AMICALE.**

Conformément à ce qui a été voté en AG en 2004 à LA ROCHELLE, la sauvegarde des documents périssables (VHS) sur support durable (DVD) est terminée.

L'Amicale s'étant doté du matériel nécessaire; Claudy JEANMOUGIN responsable, organisateur et réalisateur de cette première phase a remis à l'Amicale l'intégralité des documents sauvegardés, le bilan des travaux de la commission Archives et le répertoire afférent.

Nous remercions tous Claudy pour l'énorme travail effectué par ses soins.

Il faudrait maintenant entamer la phase 2, c.à.d le "dérushage" et le montage du matériel sauvegardé.

Claudy ne désirant plus s'occuper des Archives et démissionnaire de son poste, la Présidente a demandé aux contributeurs du fonds d'archives présents à Sablé (Hervé MAREST, Marie-Christine MOUTAULT, François SCHOSSELER) de réfléchir aux suites à donner et de présenter leurs propositions lors de l'AG. Ces propositions tiennent compte de l'avis de Gianvittorio ARDITTO, recueilli par courriel, et sont présentées par François SCHOSSELER.

Les points à prendre en compte pour une diffusion générale des documents sont les suivants:

Les contributeurs au fonds ont accepté que l'Amicale conserve une copie de chaque archive sauvegardée. Ils n'ont pas pour autant donné leur accord formel pour que ces copies soient diffusées tous azimuts (cf. AG 2004). Cet accord formel doit être recueilli.

Il doit être clair pour tout le monde qu'aucun commerce basé sur ces documents bruts ou même mis en forme n'est autorisé. Les copies ne peuvent circuler que sous cette condition expresse qui les fait entrer dans le domaine des copies privées. Toute autre forme de diffusion poserait des problèmes considérables de droit. La seule exception envisageable semblerait être le cas du détenteur d'un document et de ses droits, décidant d'exploiter commercialement ce document. Même dans ce cas la notion de détenteur des droits risque de poser problème dans le cadre des droits à l'image, en l'absence de document écrit de Me Wang cédant ces droits.

Un problème de volume: une centaine de cassettes ont été sauvegardées sur une centaine de dvd. Il faudrait en estimer la durée et le contenu.

Ensuite se poserait la question du bien fondé du montage, par qui ? sur quels critères ? Pour tout montage, il faudrait passer au préalable par un autre format (mp4) autorisant l'indexation. D'autre part, un montage avant diffusion nuirait à la richesse du document, les critères de recherche des uns et des autres pouvant être différents. Une diffusion des documents bruts semble donc préférable, au moins dans un premier temps.

Enfin le travail de duplication nécessitera des moyens différents suivant le nombre d'individus ou d'association intéressés. Un sondage rapide de l'assemblée fait ressortir qu'une vingtaine d'associations présentes seraient intéressées par les documents.

Il est donc proposé de:

1. Contacter les auteurs-proprétaires pour qu'ils confirment leur accord de diffusion.

Le secrétaire rappelle que, lors de l'AG du 12 novembre 2004, il a été décidé que les copies feraient l'objet de prêt, avec obligation de retour à l'expéditeur.

2. Etablir une liste des documents disponibles, compte-tenu de (1), avec un descriptif aussi précis que possible de leur contenu (sans indexation).

La publier dans le bulletin pour procéder à un recensement des associations intéressées.

3. Créer un document qui engage les membres qui recevront une copie à n'en faire commerce sous aucune forme que ce soit.



4. Adopter le mode de duplication le mieux adapté à la quantité.

L'Amicale sera éventuellement amenée à intervenir au point 4 en fournissant l'aide matérielle nécessaire, par exemple en achetant le matériel ou en avançant les fonds nécessaires à une duplication massive. Ces frais seraient inclus dans le prix de revient des documents dupliqués et facturés aux associations intéressées.

L'accord de l'Assemblée Générale est demandé pour autoriser le CA à décider de ces moyens et à les mettre en œuvre.

L'accord est obtenu à l'unanimité.

### **2007 / Rapport de la COMMISSION ARCHIVES de l'Amicale.**

François Schosseler nous fait une lecture commentée du rapport :

Ce projet a démarré en 1994 et vise à préserver sous forme numérique l'ensemble des archives vidéo concernant le YJMTJQ, en particulier les interventions de Me Wang à l'occasion de divers événements, de manière à en favoriser la consultation.

Après une période de préparation où nous avons attendu que les ressources provisionnées au fil des ans soient adaptées au coût du projet, l'Amicale a effectué un premier recensement, a étudié les problèmes juridiques liés à la donation, au prêt et à l'exploitation de ces archives, et a procédé à la numérisation de ce premier fonds. Les différents supports DVD (33 au total) ont ensuite été visionnés et minutés selon leur contenu. Ce minutage/ indexation est achevé pour deux tiers des DVD et devrait voir sa fin en 2008.

Le projet entre maintenant dans la phase où il devient visible pour l'ensemble de l'Amicale et où nous pouvons proposer le prêt d'un certain nombre de documents après avoir rappelé quelques points utiles.

*-(se reporter au détail du CR de l'AG paru dans le Bulletin N°57 de janvier 2008 et au rapport de la Commission du 05 nov.2007)-*

### **2010 / Rapport de la COMMISSION ARCHIVES de l'Amicale.**

François Schosseler indique que François Besson et lui animent la commission.

François Besson termine l'indexation des archives.

Les copies des archives sont à la disposition des associations (qui les transmettent à leurs membres) et des membres individuels. Une soixantaine de DVD sont déjà disponibles. Une étude de tarifs montre qu'un DVD revient à peu près à 2 €. Une clef USB de 64 Go (à peu près 16 DVD) coûte environ 140 €. La solution la plus économique est le disque dur à partir de 60 € pour 320 Go (soit 80 DVD).

Cette dernière solution est à privilégier pour les associations qui pourront ensuite satisfaire facilement les besoins particuliers de leurs membres.

Le fonctionnement prévu est le suivant : le gestionnaire des copies établit un devis (comprenant les frais de port) suivant la demande de copies transmise par le demandeur. Ce dernier marque son acceptation en payant le montant de ce devis au Trésorier qui donne alors le feu vert pour la réalisation de la commande. On peut envisager, via le site-web de l'Amicale, de télécharger les archives bleues. Le sujet est à l'étude.

Quelques éclaircissements sont demandés sur la signification du code de couleur des archives. Ces éclaircissements sont fournis mais la demande montre la nécessité de donner ces explications en préambule sur le site. Une page d'introduction sera donc rédigée en ce sens.

### **2011 /**

- Le contenu des archives est consultable sur le site-web de l'Amicale (chapitre Vidéos / Archives numérisées). Il y est

décrit le référencement des archives bleues, vertes et rouges avec leurs règles d'utilisation.

- Pour obtenir une copie des archives bleues et vertes, il vous suffit d'adresser un courriel à notre trésorier Alain Coussedière [tresor.ymtq@neuf.fr](mailto:tresor.ymtq@neuf.fr)

A titre indicatif la totalité des archives bleues et vertes tient sur un disque dur de 500 Go. L'option la plus simple et la moins onéreuse consiste donc à demander une copie intégrale, qui vous sera envoyée à prix coûtant, prix du disque amovible USB, frais de port compris. Les prix des disques USB fluctuant avec les évolutions techniques et les promotions disponibles, ce prix coûtant est susceptible de varier.-

Attention : ce service est réservé aux membres de l'Amicale (associations et individuels à jour de leurs cotisations). Les pratiquants d'une association doivent passer par l'intermédiaire de leur association. La diffusion de copies multiples à l'intérieur d'une association reste de la responsabilité de celle-ci. En particulier elle doit s'assurer que les règles d'utilisation des archives vertes sont connues et respectées.

- Dès le paiement effectué, le trésorier contacte François Schosseler pour qu'il copie sur disque externe les archives demandées. Le disque sera expédié par courrier dans les jours qui suivent.

Contact pour une commande : [tresor.ymtq@neuf.fr](mailto:tresor.ymtq@neuf.fr)

- Claudy remercie chaleureusement François Schosseler ainsi que François Besson qui ont participé activement à l'indexation des archives vidéo.

# **BULLETIN**

## **1993 / Edition et envoi des Bulletins :**

L'envoi aux associations sera limité à un pour 10 adhérents au lieu de 5.  
Proposition acceptée à raison de 7 voix pour et 4 abstentions.

## **1998 / Rapport de la Commission Bulletin**

Suite aux doléances enregistrées, le nombre de bulletins envoyés aux associations sera augmenté : 2 bulletins pour les 15 premiers adhérents, puis 1 de plus par tranche de 5.

## **2005 / Débat sur format**

Hervé MAREST qui préside à l'élaboration du bulletin, lance un appel aux auteurs de toute sorte en rappelant que le bulletin est l'outil majeur de communication entre les associations.

Actuellement le bulletin est en format A5 recto-verso collé ce qui pose problème pour la duplication effectuée dans les associations pour une plus grande diffusion.

Un débat s'ouvre sur la révision du mode d'impression et du nombre de bulletins envoyés à chaque association.

Deux propositions se font jour :

Ou bien on reste dans le format actuel, mais en changeant de mode d'impression, pour augmenter de façon très significative le nombre de bulletins envoyé à chaque association en diminuant le coût de revient, ou bien, sans changer le mode d'impression, on passe à un format A4, plus facile à dupliquer sans modifier le nombre expédié.

Le Conseil d'Administration étudiera la meilleure solution à adopter.

## **2006 / Nouveau format (A4)**

Le nouveau format du bulletin depuis cette année (format A4) donne entière satisfaction, l'AG valide ce format qui était à l'essai.

**2007 /** Pour répondre à quelques demandes relatives à une facilité de diffusion des bulletins au sein des associations, Hervé propose d'envoyer en plus des exemplaires papier une copie sur cd-rom (au format Pdf) aux associations qui en feront la demande.

Dans un deuxième temps une solution d'accès sur le Site\_web, avec clé d'accès de protection, sera étudiée.

Le bureau propose qu'un exemplaire du bulletin soit envoyé, avant diffusion, à chaque membre du CA.

Proposition adoptée par l'assemblée.

## **2008 / Changement de responsable**

Conformément à ce qui a été annoncé lors de la précédente AG Hervé Marest passe le relais à Claudy Jeanmougin qui devient ainsi le rédacteur en chef et le directeur de la publication.

Claudy nous annonce sa volonté de recentrer le bulletin sur un aspect plus convivial d'échange entre les associations.

La possibilité d'une version anglaise sera envisagée pour mieux entretenir les liens avec nos amis étrangers. Autre possibilité, dans chaque bulletin une page sera réservée à un pays éloigné.

Techniquement, faute de moyens, le mode d'élaboration actuel est lourd et peu pratique. C'est pourquoi, Claudy

propose de faire l'acquisition d'un logiciel de mise en page plus performant.

Il propose également l'abonnement à une banque d'images affranchies de copyright.

L'approbation de l'assemblée est demandée :

Acquisition du logiciel : 600€

Proposition adoptée (34 pour, 1 contre, 2 abstentions)

Abonnement à la banque de données : 200€ par an

Proposition adoptée (29 pour, 0 contre, 8 abstentions)

Claudy créera, avec des volontaires, un Comité Bulletin chargé de la lecture des articles, de la correction et la mise en page.

### **2009 / Périodicité, Accès sur Site-web, Tarifs.**

- a) Fréquence de parution : L'an dernier il a été question d'augmenter le montant de l'adhésion. Le Président était contre et a suggéré, pour le Bulletin, deux parutions annuelles au lieu de trois. Mais il a été établi que les frais de fonctionnement, Bulletin compris, se montaient à 53% ; donc les trois parutions pouvaient être maintenues.
  - b) Accès au site : Faut-il l'ouvrir à tout public ? Le Président se dit partisan de l'ouverture. Il donne la parole à ceux qui ne sont pas d'accord.
    - Question : « Quel est l'intérêt d'être membre de l'Amicale si le Bulletin est ouvert à tout public ? »
    - Réponse du Président : « L'adhésion à l'Amicale n'est pas un abonnement. Elle sert au fonctionnement de l'Amicale dont le Bulletin n'est qu'un élément.  
Ces discussions sont rémanentes à l'AG et au CA. On s'inscrit à l'Amicale pour participer aux rencontres. L'attribution, à chaque association, du nombre d'exemplaires du Bulletin se fait au prorata du nombre des membres de la dite association. »
    - Une remarque est faite à propos des « copy rights ». Les auteurs des articles accepteront-ils alors que leurs écrits soient diffusés librement ?
    - Christian Bernapel fait remarquer que le Bulletin peut être expurgé des informations internes à l'Amicale, type compte rendu d'AG ou bilan financier. Le Président répond que nous pratiquons la transparence et que bilans financiers et compte rendus peuvent être connus de tout public.
- Vote concernant l'ouverture : Pour = 42 Contre = 3 S'abstient = 1.

L'accès libre au bulletin sur le site de l'Amicale a des conséquences sur le coût des adhésions individuelles et des abonnements. Ces sujets seront à l'ordre du jour de la prochaine AG.

### **2010 / Tarifs, Accès sur Site-web.**

#### **1.6.** Séparation adhésion à l'Amicale et abonnement au Bulletin.

VOTE pour la séparation : Oui à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### **1.7.** Coût de l'abonnement au Bulletin : un tarif pour les membres adhérents ; un tarif pour recevoir le Bulletin à domicile.

Le tarif d'abonnement pour 3 numéros par an pour les membres adhérents est proposé à 20€.

Nb : Les personnes qui n'appartiennent pas à une association ou ne sont pas membres individuels ne peuvent recevoir la version papier mais elles ont accès au Bulletin via notre Site-web.

VOTE : Oui à l'unanimité des membres présents et représentés.

**1.8.** Tarifs de l'abonnement au Bulletin d'un membre d'une association membre :

25 € les trois numéros annuels pour l'adhérent d'un groupe souhaitant recevoir le Bulletin à son domicile. VOTE : Oui à l'unanimité des membres présents et représentés.

**1.9.** Bulletin sur papier accessible uniquement aux membres de l'Amicale.

La version « papier » du Bulletin sera réservée aux membres de l'Amicale.

Les personnes qui n'appartiennent pas à une association ou ne sont pas membres individuels ne pourront avoir accès à cette version papier mais elles ont accès au Bulletin via notre Site.

Le Bulletin est mis sur notre Site-web avec un décalage de huit jours afin que les adhérents en aient la primeur. Tous les Bulletins sur le site sont accessibles, « tout public » sans condition, depuis le 1<sup>er</sup> septembre. VOTE : Pour = 38 ; Contre = 1 ; Abstention = 6

**2011 /**

- Le Président exprime sa satisfaction de la mise en place de la gratuité du bulletin avec sa publication en ligne sur le site-web de l'Amicale (<http://taijiquan.free.fr/> ). Cela fut possible en raison à la séparation de l'adhésion à l'Amicale et de l'abonnement au bulletin. Cette modalité avait été votée lors de la précédente Assemblée Générale à Loctudy, et elle fut mise en application cette année.

- La séparation de l'adhésion à l'Amicale et de l'inscription au bulletin a entraîné la création du Billet Administratif qui est envoyé trimestriellement aux associations et membres individuels à jour de cotisations.

- Pour la mise en place du billet administratif, ainsi qu'un partage de la mise en page du Bulletin, des outils informatiques adaptés furent nécessaires. Cela justifie les votes du Conseil d'Administration pour l'achat d'un ordinateur portable destiné à la secrétaire et Jean-Luc Pommier profita d'une nouvelle configuration informatique pour assurer la mise en page du Bulletin.

Jean-Luc Pommier est grandement remercié pour son implication dans la parution du bulletin.

Claudy, le rédacteur en chef, est aidé par une équipe de 24 personnes qui s'occupent de la lecture et relecture des articles, de leur correction, de la traduction car le bulletin paraît maintenant dans sa totalité en anglais. Il faut y rajouter, la mise page, la confection des couvertures et pour terminer, le publipostage une fois le bulletin sorti de chez l'imprimeur.

Les auteurs, sans qui le bulletin ne pourrait exister, sont en moyenne, une douzaine d'auteurs différents contribuant à un numéro donné.

- Les différentes Commissions et le Conseil Administration structurent l'Amicale. La liste des commissions est accessible sur le site-web ( chapitre « L'Amicale / Organisation » ).

- Êtes-vous d'accord pour une plus large ouverture du bulletin afin qu'il diffuse des informations sur les autres styles ?

Réponse : Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le bulletin est assuré grâce à une organisation très structurée :

Le Comité de lecture : 4 personnes, Le Comité de Corrections : 5 personnes, La Commission Traduction : 12 personnes, La Mise en page : 2 personnes, Le Postage : 1 personne.

- Le poste de Directeur de la publication et le poste de Rédacteur en chef sont assurés par Claudy Jeanmougin. Le poste de directeur de la publication est, par définition, dévolu au président. Claudy accepte de bien vouloir continuer à être le rédacteur en chef du Bulletin pendant encore deux ans.

- La fonction du bulletin est de créer des échanges entre les associations en étant un support de communication. Il

est possible de traiter des sujets très variés. Inutile de faire des complexes vis-à-vis de l'écriture, le comité de lecture et le comité de corrections aident à la mise en forme des textes.

- Dans les produits, le poste Abonnement bulletins est passé de 4400 € à 3070 €. En raison de l'accès libre sur le site, il y a eu moins de demandes papier. Cette baisse va dans le sens souhaité.

## **2012 /**

1. Augmentation de 2 euros du tarif de l'abonnement version "papier" envoyé par la poste.

Vote : Pour 48 voix, Contre 1 voix, Abstention 2 voix

2. Françoise CORDARO, à la demande de Claudy JEANMOUGIN, accepte de lui succéder au poste de rédacteur en chef. Claudy continuera d'assumer, avec son équipe, la logistique de mise en page et de relations avec l'imprimeur et d'expédition des bulletins.

**2013 /** Le tarif de l'abonnement aux bulletins reste à 22 € (parution en Janvier, Mai et Septembre).

**2014 /** Le tarif de l'abonnement aux bulletins reste à 22 € (parution en Janvier, Mai et Septembre).

**2015 /** Le tarif de l'abonnement aux bulletins reste à 22 € pour 2015-2016.

Prévision tarifs pour 2017 :

La mise en page par un professionnel du bulletin au volume actuel reviendra environ à 1900 €/an. La proposition pour intégrer ce coût à partir de 2017 est de le répartir sur les adhésions et sur l'abonnement au bulletin, sur une base voisine du tableau suivant.

	<i>Adhésion</i>	<i>Adhésion</i>	<i>Adhésion</i>	<i>Abonnement</i>	<i>Abonnement</i>
	Assoc. < 16	Assoc. ≥ 15	Individuel	Bulletin Assoc.	Bulletin Indiv.
actuel	22,50	1,50/membre	15	22	25
2017	30	2,00/membre	20	27	30

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**2016 / Stages :** Afin de libérer de la place dans le Bulletin il est décidé que les stages ne seront plus publiés dans celui-ci, les stages étant mis à jour en ligne sur notre site web quasi quotidiennement.

**2018 / Formule du Bulletin :** Questionnée sur un changement de formule du Bulletin, l'AG exprime que la formule actuelle satisfait une très forte majorité, mais une moitié des membres trouverait aussi une version numérique satisfaisante. Le Bulletin conserve donc une parution papier trois fois par an, avec possibilité de téléchargement d'une version électronique sur le site.

**2018 / Bulletins de courtoisie :** Conservation de la coutume d'envoyer des exemplaires de courtoisie aux

contributeurs et et à l'équipe de fabrication, aux partenaires étrangers et aux membres du CA.

**2021 / Abonnement :** Tarif unique et réduit pour diminuer les excédents qui s'accumulent, la mise en page étant à nouveau assurée par des graphistes bénévoles.

## **COMMISSION COMMUNICATION**

### **2007 / Création COMMISSION RELATIONS EXTERIEURES et INTERNATIONALES.**

Christian Bernapel propose la création d'une « Commission Relations Extérieures » dont l'objet sera de développer les relations actuelles à l'international et au national, de relancer d'autres tombées en veille, de lancer des ponts.

La proposition est adoptée par l'assemblée (à l'unanimité, moins une abstention).

Les membres volontaires sont priés de contacter Christian.

La commission fonctionnera sans budget dans un premier temps et donnera un rapport de l'avancement de ses travaux à la prochaine AG.

### **2008 / Rapport de la COMMISSION COMMUNICATION.**

Christian Bernapel, responsable de la commission, nous fait lecture des propositions d'actions prioritaires figurant dans la synthèse du rapport d'activité de la commission publiée dans le dernier bulletin (n°59) :

- 1- Recenser toutes les entités du Yangjia Michuan dans le monde et créer sur le site Internet une carte d'Europe et du monde qui précise les entités existantes
- 2- Mettre en place des accords d'échange avec les entités et les sites qui le souhaitent.
  - Inscrire de façon réciproque les représentants des entités du monde entier en membres associés ou d'honneur dans nos statuts, leur diffuser les informations et des bulletins papier .
  - Leur proposer des échanges de bon principe : par exemple offrir une invitation par entité pour chaque rencontre (sans le voyage). Et réciproquement. Leur proposer de faire des articles dans la revue de l'amicale
- 3- Créer une version anglaise du site (et du bulletin : pour les articles particulièrement intéressants)
- 4- Pouvoir télécharger le bulletin sur le site par code d'accès gratuit pour les associations affiliées à l'Amicale, payante pour les autres et les individus.
- 5- Développer la communication vers la presse et les institutions pour faire connaître l'école et notre réseau d'enseignement.
- 6- Pour ceux qui le souhaitent, favoriser les liens avec d'autres entités ( autres écoles et pratiques, fédérations, ...)

Initialement la commission était dite « des relations extérieures » ; elle a été rebaptisée « communication » car on voit bien que ses objectifs sont sur deux plans :

Externe : développer les relations avec les entités dans le monde en établissant des conventions d'échanges.

Interne : utilisation et modernisation des supports de communication de l'Amicale que sont le bulletin et le site web.

La commission continuera ses travaux l'année prochaine, Christian acceptant d'en assurer la responsabilité.

Pas de demande de budget ; les invitations pour les 20 ans, entrant dans le cadre des relations extérieures, étant prises sur les ventes de la Revue.

### **2010 / Le Pôle d'Accueil pour nos amis et partenaires étrangers.**

Christian Bernapel expose l'optique du pôle qui consiste à recevoir des visiteurs étrangers ou à être reçu soi-même à l'étranger, à créer un vrai réseau allant au-delà des enseignants afin de tisser la toile directement entre les pratiquants. Les associations peuvent être sollicitées pour accueillir ou guider des personnes venant d'autres pays.



## **2011 / Yen-nien Cup**

- Nous sommes cordialement invités, cette année, à participer à la WORLD YEN-NIEN CUP qui est un moment important pour nos amis Taiwanais. Actuellement quatorze personnes se sont inscrites mais il est possible d'être plus nombreux, les inscriptions ne sont pas closes.

- Christian Bernapel, membre du CA et responsable de la Commission Communication, sera du voyage.

A ce titre il sera le représentant officiel de l'Amicale, le président ne pouvant s'y rendre

- Le Conseil d'Administration a voté un budget de 1000 € pour payer les frais de voyage du représentant. Ce représentant est d'office le président de l'Amicale. S'il ne peut se déplacer, c'est le premier d'une liste constituée par le Conseil d'Administration qui le remplacera (puis le second si le premier ne peut pas lui non plus, etc.).

- Êtes-vous d'accord pour dégager 1000 € pour les frais de déplacements du représentant de l'Amicale pour la rencontre WORLD YEN-NIEN CUP ?

Réponse : Oui 43 Abstention 1.

- Êtes-vous d'accord pour une somme de participation aux frais pour les membres de l'Amicale qui participeront à la Yen-nien Cup 2011.

Réponse : Oui 42 Contre 1 Abstention 1

## **2017 / Subvention Yen-nien Cup (vote 8) et désignation des représentants de l'Amicale (vote 9)**

Mise en place d'une aide à la décision au voyage

Mise en place d'une semaine de pratique

Des représentants officiels de l'Amicale doivent être désignés : les associations INPACT et GRDT, membres du CA sont proposées comme représentantes par le CA avec une subvention à hauteur de 2 x 600 euros.

Vote 8 : Êtes-vous d'accord pour une subvention de 2x600 euros ? Le GRDT informe qu'il déclinera la subvention s'il est désigné.

Pour : 42 Contre : 3 Abstention : 14 Approuvé.

Michel Douillet explique qu'il est contre car souvent, par expérience, il s'agit d'un financement touristique.

Vote 9 : Êtes-vous d'accord que INPACT et GRDT soient les 2 représentants officiels ?

Pour : 42 Contre : 1 Abstention : 16 Approuvé.

## COMPTABILITE - FINANCES

**2009** / Souscription Abonnement annuel au logiciel CIEL-COMPTA version « Associations ».

**2011** /

- Les recettes et dépenses peuvent varier d'une rencontre à une autre, en conséquence le résultat peut fluctuer lui aussi.
- Certaines Rencontres peuvent être plus ou moins chères. Pour éviter trop de différence d'une année sur l'autre, un COMPTE DE COMPENSATION a été introduit dans le plan comptable. Cela aidera à gérer la fluctuation des prix, les chocs monétaires ... Les prix seront ainsi nivelés d'une rencontre à l'autre.

**2017 / Abandon du papier pour le Billet administratif**

Ce billet demande un budget de 1000 euros par an ... Perte de temps et argent. Format électronique mieux adapté à la circulation des informations du Billet administratif. Proposition de l'abandon définitif de l'édition papier et d'un envoi pdf aux associations par courriel.

Etes vous d'accord pour l'abandon du papier pour le Billet Administratif ?

Pour : 57      Contre : 2      Abstention : 0      Approuvé.

**2017 / Constitution d'une provision pour événement spécial (30 ans) lors des Rencontres 2019**

Le principe est approuvé. L'AG ne parvient pas à départager les deux options présentées.

- 1500 euros pris sur les réserves et 1000 euros sur le prix payé par les participants aaux Rencontres
- 2500 euros prélevés sur les réserves

Cette décision sera donc prise par le CA.

**2022 / Devenir de matériels appartenant à l'Amicale**

Ordinateur portable Apple, convertisseur VHS-digital, un percolateur et deux bouilloires, ordinateur portable sous Windows 7.

# CONVENTION INTERNATIONALE

**2009 / AG des 20 Ans de l'Amicale.**

## **Signature de la Convention Internationale entre les trois parties :**

l'Association Amicale du Yangjia Michuan Taiji Quan - Président Claudy Jeanmougin,

l'Association Taiwan Yangjia Michuan Taiji Quan – Président Wang Rong Shan,

l'Association Américain Yangjia Michuan Taiji Quan – Présidente Janet Philips.

Les conventions bipartites sont signées par chacun des représentants :

Wang Rong Shan et Claudy Jeanmougin pour la convention entre le TYMTA et l'AMICALE ;

Janet Phillips et Claudy Jeanmougin pour la convention entre l'AYMTA et l'AMICALE ;

Wang Rong Shan et Janet Phillips pour la convention entre le TYMTA et l'AYMTA.

Pour valider ces signatures, ont également apposé leur signature sur les trois conventions : George Lin (TYMTA), Don Klein (AYMTA), Christian Bernapel (AMICALE).

## **La Convention :**

Les parties signataires conviennent de développer le meilleur des relations, des échanges et des moyens pour servir le Yangjia Michuan Taiji quan transmis par Maître Wang Yen-nien dans un esprit de confiance, de respect et d'estime réciproques

Cette convention respecte l'indépendance et la place que les entités ou individus, signataires ou non de la convention, souhaitent garder dans la communauté du Yangjia Michuan.

Elle dispense chaque partie des frais d'adhésion réciproques, mais ne permet pas l'accès aux votes statutaires respectifs.

Elle est valable jusqu'à son interruption ou demande de modification par l'une des parties

Elle porte sur les actions suivantes :

## **Relations et échanges :**

**- Partage et connaissance des cultures respectives et de leur histoire.**

**- Accueil des visiteurs et voyageurs**

- Pour faciliter leur l'expérience culturelle et enrichir leur pratique.
- Développer les échanges favorisant les liens entre les membres.

**- Publication d'un annuaire des associations du Yangjia Michuan**

- Sous forme papier par souscription.
- Téléchargeables sur les sites Internet respectifs.

**- Développement de projets communs**

- Traduction de documents audio, audio visuels et écrits restituant des stages et conférences de Maître Wang Yen-nien ou provenant d'archives du Yangjia Michuan.
- Edition de travaux de recherche sur des thèmes d'intérêt commun.

### **- Organisation d'évènements marquants**

- Mise en oeuvre de rencontres internationales pour favoriser les échanges amicaux et les connaissances des pratiquants sous forme d'ateliers, de conférences et d'échanges informels et festifs.
- L'organisation et l'échéance de ces rencontres seront convenues entre les parties sur proposition de l'une d'entre elles.

## **Moyens**

### **- Documents et publications**

- Accès aux publications, bulletins, revues et documents édités par les parties aux mêmes conditions que les membres respectifs.
- Partage de l'information de documents édités par les membres des parties.

### **- Moyens de communication**

- Bulletins d'information
  - Dans les bulletins respectifs, création d'une rubrique permettant l'échange des informations, des événements marquants, des rencontres et des nouveaux documents concernant l'autre partie
  - Partage des bulletins édités par chacune des entités sous forme papier ou par l'ouverture d'un accès sur site web permettant le téléchargement.
- Sites Web
  - Echange des liens des sites respectifs pour favoriser les consultations réciproques.
  - Développement de pages multilingues destinées à la consultation des parties respectives. Celles-ci permettant l'échange d'informations et de présentations réciproques.

Une fois passé le moment de recueillement et d'émotions des actes signataires, Claudy Jeanmougin, président de l'Amicale souligne que la signature de ces conventions établit un système relationnel mondial horizontal qui évite toute forme de domination hiérarchique des uns sur les autres.

Le fait de signer des conventions séparées entre les entités, et non pas une seule tripartite, laisse la liberté à l'une des parties de rompre la convention sans mettre en cause toutes les parties, et ouvre la possibilité à d'autres de nous rejoindre par la suite, nos amis de Russie ou d'Afrique par exemple.

Tour à tour après les signatures, chaque représentant signataire s'exprime pour signifier son contentement devant ce partenariat qui assurera la pérennité du style du Yangjia Michuan Taiji quan en continuant l'œuvre de Maître Wang pour son enrichissement et sa propagation.

**Traductions en simultané assurées en chinois par Sabine Metzlé et en anglais par Leyland Tracy.**

## **DEVELOPPEMENT DU STYLE**

### **1992 / Relations entre l'Amicale et le Collège des enseignants**

Rappel : Ces deux entités ont des fonctions différentes.

Amicale : informer les pratiquants, coordonner les manifestations et les actions qui les concernent ; c'est la partie « externe ».

Collège : « nourrir » les enseignants, c'est la partie « interne », et garantir la transmission de la forme (c.f charte du Collège publiée dans bulletin n°7).

### **1998 / Un poste est rajouté au budget prévisionnel**

4 000 frs pour les « Relations avec l'étranger »

Approbation à l'unanimité du bilan financier et budget prévisionnel.

### **1999 / Compte « Etranger »**

Ce compte doit servir à soutenir des actions de développement de notre style. Son alimentation a commencé avec le don de 2 500frs effectué par WYN99. Il est proposé qu'au moins une partie des bénéfices éventuels effectués lors des Rencontres soit affectée à ce compte. Proposition acceptée à l'unanimité.

### **2011 / Subvention de stages en Afrique**

- Afin de développer le style de Maître Wang Yen-nien en Afrique, il sera débloqué 1000 € / an pendant 3 ans pour payer les frais de déplacements des enseignants. Un bilan sera effectué tous les ans. L'Amicale financera les déplacements de la France vers l'Afrique (ainsi que le retour), et ce sera peut-être le Collège qui financera les déplacements de l'Afrique vers la France (ainsi que le retour) car les africains iront se former en allant d'enseignant en enseignant.

- Hypothèse que pendant une année les 1000 € n'ont pas été utilisés, le compte revient à 0 €, il n'y aura pas de cumul. L'argent sera utilisé pour autre chose.

- Êtes-vous d'accord pour fixer un budget de 3000 € à raison de 1000 €/an pour les frais de déplacement des enseignants vers l'Afrique ?

Réponse : Le budget de 3000 € à raison de 1000 €/an pour les frais de déplacements des enseignants vers l'Afrique est accepté à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Comme Claudy n'ira pas en Afrique l'année prochaine, Henri Mouthon, qui projette de s'y rendre au printemps, devient prioritaire. S'il ne peut pas, c'est le nom suivant noté sur la liste déjà constituée en accord avec le Collège des Enseignants, qui se déplacera. D'autre part, le Conseil d'Administration a voté pour que la demande de l'enseignant par le groupe africain accueillant soit prioritaire.

Suite à proposition du CA de l'Amicale, voici la liste fournie par le Secrétaire du Collège : Marc Appelmans, Claudy Jeanmougin, Hervé Marest, Yves Martin, Sabine Metzlé, Marie-Christine Moutault, Henri Mouthon, Pietro Papagni, Zouzou Vallotton, Simonette Verbrugge.

- Êtes-vous d'accord pour que la demande du groupe africain soit prioritaire ?

Réponse : Que la demande du groupe africain soit prioritaire est accepté à l'unanimité des membres présents et

représentés.

### **2012 / Relations entre l'Amicale et le Collège des enseignants :**

L'Amicale est d'accord pour fournir un soutien logistique et financier au Collège dans le cadre d'actions ponctuelles et communes ayant un périmètre bien défini à la fois dans la durée et dans le coût.

La réunion prévue demain 10 novembre est destinée à explorer les possibilités.

### **2012 / Point sur les stages en Afrique**

Cette année, les échanges avec le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire ont continué.

Ce sont des groupes qui travaillent sérieusement. L'Amicale leur a envoyé de la documentation, des Petits Livres Rouges, le livre des principes constants du Taiji quan et des DVD pour qu'ils les dupliquent.

Il est rappelé que l'Assemblée Générale avait voté à Vaumarcus en 2011 une enveloppe de 1000 € par an (sur trois ans) pour le développement du style en Afrique.

En 2011, c'était Henri MOUTON qui s'y était rendu pour animer un stage. Entre le 24 décembre 2012 et le 5 janvier 2013, Claudy JEANMOUGIN et Madeleine BLANCHARD iront à Ouagadougou.

En 2014 et 2015 Hervé Marest se rendra à Ouagadougou.

### **2015 / Poursuite des stages en Afrique**

L'action de formation menée au Burkina Faso se termine en cette fin d'année 2015.

Une demande émanant de la Côte d'Ivoire est en cours de formulation.

### **2017 / Subvention stage Côte d'Ivoire**

Claudy Jeanmougin et Denis Banhoro souhaiteraient une subvention pour organiser ce stage pour Pâques 2018. Si l'organisation n'aboutit pas à cette date, le stage et la demande de subvention seront reportés pour 2019. Il est rappelé que les interventions en Afrique devraient ensuite alterner au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire, en accord avec la décision des acteurs locaux.

Budget proposé environ 1000 euros frais de voyage pour l'intervenant + remplacement des armes, le reste étant à la charge de la structure d'accueil.

Claudy Jeanmougin propose un don de livres des productions de l'Amicale et membres du collège.

Etes-vous d'accord pour ce budget ?

Pour : 55          Contre : 1          Abstention : 3    Approuvé.

### **2017 / Co-production par l'Amicale d'un DVD du Collège**

La commission Amicale/Collège a été créée en 2014

Amicale = ensemble des pratiquants aspect yang

Collège = ensemble des enseignants aspect yin

Elle a pour but de promouvoir tout outil qui peut favoriser le développement du style.

Le Collège va créer un dvd pédagogique sur les 13 postures. Ce dvd s'adressera aux pratiquants et pas seulement aux enseignants. Ce Projet est mené par Yves Picart. Les bénéfices des ventes reviendraient au développement du style, la prise en charge financière de l'Amicale serait d'environ 900 euros.

L'Association Apret s'étonne de cette demande de co-financement et propose que le collège finance la production et que l'amicale soutienne ce projet en assurant la distribution.

Etes vous d'accord que l'Amicale co-finance ce projet ?

Pour : 44      Contre : 3      Abstention : 12      Approuvé.

### **2017 / Délégation au CA de l'utilisation du compte "Développement du style" pour des projets conjoints avec le Collège**

Cette proposition est faite pour qu'il y ait une réactivité d'exécution et ne pas être obligé d'attendre l'AG pour approbation. Une question est posée : le budget sera t'il borné ? Le CA s'engage à ne pas dépasser une dépense de 1000 euros, au-delà l'approbation sera donnée par l'AG.

Etes vous d'accord pour que cette délégation soit faite au CA à hauteur d'un budget de 1000 euros ?

Pour : 53      Contre : 0      Abstention : 6      Approuvé.

### **2018 / Subvention stage Côte d'Ivoire en 2019**

La subvention votée en 2019 a servi à financer un stage au Burkina Faso, les Ivoiriens ayant subi un contre-temps. Sur le principe de l'alternance entre les deux pays, une nouvelle subvention de 1000 euros est approuvée pour un stage en Côte d'Ivoire en 2019.

## FRAIS DE DEPLACEMENTS

### **2010 / Tarif d'indemnisation des frais de déplacements administratifs.**

Il est normal que ces frais soient pris en charge pour une mission précise votée par l'AG.

La règle est d'appliquer le barème fiscal (voiture de 6 CH divisé par 2).

Toute mission comporte une part de bénévolat, c'est pourquoi seule une moitié est remboursée.

VOTE : Pour = 44 ; Abstention = 1

**2011** / Tarif maintenu à l'identique    VOTE : Pour à l'unanimité

**2012** / Tarif maintenu à l'identique    VOTE : Pour à l'unanimité

**2013** / Tarif maintenu à l'identique    VOTE : Pour à l'unanimité

**2014** / Tarif maintenu à l'identique    VOTE : Pour à l'unanimité

**2015** / Tarif maintenu à l'identique    VOTE : Pour à l'unanimité

**2016** / Tarif maintenu à l'identique    VOTE : Pour à l'unanimité

**2017** / Tarif maintenu à l'identique    VOTE : Pour à l'unanimité

**2018** / Tarif maintenu à l'identique    VOTE : Pour à l'unanimité

**2019** / Tarif maintenu à l'identique    VOTE : Pour à l'unanimité moins une abstention

**2020** / Tarif maintenu à l'identique    VOTE : Pour à l'unanimité moins deux abstentions



## **MAITRE WANG : LES LIVRES**

### **1994 / Frais de bureau de traduction du tome 2 du livre de Me Wang :**

C. Jeanmougin demande que l'Amicale gère une réserve de 2 000 frs à cette intention.  
Accordé à l'unanimité des présents.

### **1996 / Gestion du stock de livres de M<sup>e</sup> Wang.**

L'ATA demande à être déchargée de la fourniture de livres aux individuels et aux petites associations qui ne peuvent commander leurs livres par dizaines. Il est proposé que ce soit l'Amicale qui s'en charge.

**2001 /** Le bilan de cette année est caractérisé par une baisse des stocks qui n'ont pas été renouvelés. La vente de certains articles coûte actuellement de l'argent à l'Amicale, notamment à cause de frais de douane imprévisibles et qui peuvent être importants pour l'audiovisuel. Un manque de coopération de la part des correspondants de Taiwan est souligné ainsi qu'une lourdeur croissante de la gestion de ces stocks. On en arrive ainsi à une situation où un travail bénévole en France entraîne des frais pour l'Amicale et des bénéficiaires à Taiwan, sans que les bénéficiaires ne manifestent aucune volonté de nous faciliter le travail. Les contacts pris l'an dernier pour améliorer la situation se sont tous soldés par des fins de non-recevoir et la proposition du Bureau est donc d'arrêter cette activité. Les associations désireuses de passer commande s'adresseront donc directement à Taiwan qui se débrouillera pour gérer les commandes au coup par coup. Après délibération, il est proposé d'adresser un courrier expliquant notre position à Lao Shi.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

### **2007 / LIVRE SUR L'EVENTAIL DE MAITRE WANG.**

Claudy Jeanmougin expose que ce livre, en préparation depuis longtemps, s'inscrit dans la lignée des ouvrages de Maître Wang et qu'il est très important qu'il soit édité. Pour aider à cette publication, en bénéficiant de plus d'un tarif préférentiel, il est essentiel que l'Amicale lance une souscription de ses membres auprès du Daoguan.

Outre l'intérêt évident de cet ouvrage pour les membres, ceci présentera un caractère, un signe, de détente dans nos relations avec le Daoguan de Taipei.

L'Amicale lancera la souscription en centralisant les demandes des adhérents, chacun d'entre eux recevra à son domicile le livre pour un prix de 30 euros, port compris.

Pour ce faire, Claudy transmettra à Jacques Lombard le formulaire de souscription pour envoi à chaque association adhérente pour transmission à ses membres.

En retour, Jacques centralisera les formulaires accompagnés de leur chèque et à la date limite fixée, il effectuera un virement global au Daoguan qui expédiera les exemplaires commandés directement au domicile des souscripteurs.

La Proposition est adoptée par l'Assemblée des représentants à l'unanimité, moins deux abstentions.

## **MEMBRES D'HONNEUR**

**2006** / Le CA a reçu une demande de Claudy Jeanmougin proposant de désigner Bernard DROUET, membre et hôte de l'AG constituante de l'Amicale à Paris en décembre 1989.

Suite au débat en l'AG, il est décidé de nommer aussi Denise DROUET (décédée depuis) mais également membre et hôte de cette même AG constituante.

Denise et Bernard DROUET sont donc désignés Membres d'Honneur de l'Amicale.

**2014** / Michel TIMOCHENKOV a fait un don important, moitié pour l'Amicale, moitié pour le Collège des enseignants. Ce don doit servir au développement du style enseigné par Maître Wang Yen-Nien.

Michel fut un pratiquant et un acteur dans l'Amicale et le Collège. Il est maintenant malade, c'est pourquoi il pense qu'il sera de moins en moins souvent parmi nous.

Michel a un long parcours dans notre style. Il fut élève de KUO CHI en 1980 avant de rencontrer Me Wang en 1992.

Pour Michel, l'Amicale mérite le nom de « grande famille » en référence au « TA JIA » de Me Wang quand celui-ci appelait les gens à se rassembler.

Sur proposition du président et du conseil d'administration, Michel TIMOCHENKOV est désigné Membre d'Honneur de l'Amicale.

## **NOUVELLES ASSOCIATIONS ADHERENTES**

**2009 /** Election des nouveaux membres : Sont candidats :

LE POINT DU JOUR Asso. Francine Rolain de Rhisnes en Belgique

EQUILBRE de Saint-Caprais (Gironde)

WYN PHU de La Rochelle

OKIDO de Rennes

Individuels : Philippe BEAUMIER de Bruxelles ; Jean-Jack EHRLICH de Dijon

VOTE : Admissions acceptés à l'unanimité.

**2010 /** Six associations sont candidates :

BRETEIL TAIJI QUAN créée à Rennes par Céline et Jean-Christophe Clavier.

TAIJI QUAN DAO créée à Rennes par Christophe Lephay et François Le Gallou

TAI CHI CHUAN BASTOGNE créée en Belgique par Roenlandt Léonard et Francine Schmitz.

TAIJI GONG créée à Rennes par Anhtuan Lamthanh et Michèle Glo.

KARATE CLUB VAUREEN créée à Laval par José Rojo et Yann Alamelle.

YANG EN YIN créée à Bieville-Beuville par Jean-Noël Guérin et Charles Damm.

VOTE : Les six associations sont acceptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

**2011 /** Huit associations sont candidates :

AKTI'ZEN Le Plessis Macé (49) Date d'admission votée par le CA : Février 2011 - Vote 12

TAI CHI YANG Bézannes (51) Date d'admission votée par le CA : Octobre 2011 - Vote 35

BA MEN - BURIE Burie (16) Date d'admission votée par le CA : Octobre 2011 - Vote 38

LE SAMPAN Vélizy-Villacoublay (78) Date d'admission votée par le CA : Octobre 2011 - Vote 36

LE BOUT DU CERCLE Pont l'Abbé (29) Date d'admission votée par le CA : Mars 2011 - Vote 22

TAI CHI ATAO Hanvec (29) Date d'admission votée par le CA : Mars 2011 - Vote 21

LES NUAGES DE WUDANG Angers (49) Date d'admission votée par le CA : Octobre 2011 - Vote 37

AMICALE LAÏQUE DE PLOEMEUR Ploemeur (56) Date d'admission votée par le CA: 24 Octobre 2011-

Vote : Les huit associations sont acceptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

**2012 /** Six associations sont candidates

CENTRE SOCIO CULTUREL ALLÉ VERTE St Sébastien sur Loire (44) Admission votée par le CA: 2012-01

TAIJI A L'OMBRE DES MIRABELLIERS T.O.M Montigny les Metz (57) Admission votée par le CA: 2012-06

LE PAS SAGE Beaufort-en-Vallée (49) Date d'admission votée par le CA: Septembre 2012

RIEDISHEIM ACCUEIL Riedisheim (68) Date d'admission votée par le CA: Octobre 2012

TAI CHI CHUAN GRÉGORIEN Saint Grégoire (35) Date d'admission votée par le CA: Novembre 2012

SOUFFLE ET HARMONIE Brehand (22) Date d'admission votée par le CA: Novembre 2012

Vote : Les six associations sont acceptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

**2013 /** Cinq associations sont candidates

ORILATHLETIC CLUB, Bolbec (76), Président TRAP Jean-Claude

LES MAINS DES NUAGES, Lyon (69), Présidente BERTHEZENE Suzanne

MEZAVIA, Santa Maria Di Lota ( Corse), Présidente LECOANET Anne  
TAI CHI CHUAN YEN NIEN - LONGUE VIE, Saint Germain-en-Laye (78), Président LEROYER Christian  
IL CERCHIO, Santeramo In Colle (Sud de l'Italie), Président CARRASSO Beniamino  
Vote : Les cinq associations sont acceptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

**2014** / Deux associations sont candidates

COULEUR ORIENT, à Lyon, Président DOUILLER Michel  
TAOLYS, à Nueil sur Noyon (Maine et Loire 49), Président BANCHEREAU David  
Vote : Les deux associations sont acceptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

**2015** / Deux associations sont candidates

KOU SHEN, à Neuville en Ferrin (59960), Président DEBARBIEUX, Jessy  
GROUPE JEAN MOULIN TJQ, à Rambeaucourt (59283), Président TONNEAU Christian  
Vote : Les deux associations sont acceptées à la majorité des membres présents et représentés.

**2015** / Modifications des statuts (art. 8 : Admission) et du règlement intérieur (art. 3 : Procédure d'adhésion à l'Amicale.)

Ces modifications visent à abrégier le temps de latence avant l'adhésion effective d'un nouveau membre. Il pouvait s'écouler jusqu'à 11 mois entre la demande d'adhésion et l'AG suivante qui entérinait cette adhésion. En attendant les postulants étaient dans l'expectative.

Chaque candidature sera soumise à l'approbation du CA. Après acceptation de sa candidature et acquittement du montant de l'adhésion, le nouveau membre bénéficiera de tout ce que l'Amicale offre à ses membres. »

Donc, une fois approbation du CA et règlement de sa cotisation le nouveau membre bénéficie immédiatement de tous les aspects liés à cette qualité de membre.

L'admission est désormais prononcée par le CA et l'approbation de l'AG n'est plus nécessaire pour rendre effective cette admission. Cependant ces admissions seront mentionnées lors de l'AG la plus proche qui suivra.

Modifications adoptées à l'unanimité.

**2016** / Nouveaux membres individuels et associations

Le Cercle des Arts Taoistes (Sauvagnas 47)  
Tai chi chuan et Bien Etre (Paris 75)  
MJC Saumur Section Tjq (Saumur 49)  
Cinquième Voie (La Chapelle de Brain 35)  
YunYou (Dijon 21)  
Le Buffle d'Argent (Saint Vincent de Tyrosse 40)  
Pas de nouveau membre individuel

**2017** / Nouveaux membres individuels et associations

Martin Vinaver (Stockholm)  
Vioune Defago (Genève)  
ASYMTA (Genève)

Vague de Kanagawa (Paris 75)

**2018** / Nouveaux membres individuels et associations

Françoise Desaint–Mahieu

Josette Claude

Françoise Corbet

Du Yu

Dan Cadéré

Silke Buttgereit

Section YMTJQ de l'association Loisirs et Culture (Villiers/Orge)

**2019** / Nouveaux membres individuels et associations

Sophie Cornueil

Etoile Sportive des Cheminots d'Annecy (ESCA)

Cercle de Taichi Chuan (groupe de Claude Dyon)

Jin Shan, en remplacement de la MPT de Gruchet

**2019** / Nouveaux membres individuels et associations

Taichi Club Chemillé en Anjou

Club de Taichi du Lotus d'Or (Doué en Anjou)

Kalodos (Pierrerie)

Qi du Phoenix (Annecy)

Taichi 15/12 (Lafeuillade-en-Vézie)

Mark Linett

## **OUTILS INFORMATIQUES pour les postes du « BUREAU »**

**2009 /** Achat d'un ordinateur et d'un logiciel de compta pour le poste de Trésorier (*PC Dell - Achat en décembre*)  
Proposition acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **2011 /**

Achat d'un ordinateur pour Rédaction, Graphisme et Mise en page du Bulletin (*PC Mac-Book-Pro - Décision du CA en décembre 2010*)

Achat d'un ordinateur pour le poste de Secrétaire (*PC Dell - Décision du CA en janvier 2011*)

Achat d'un ordinateur pour le poste de Trésorier-Adjoint (*Décision AG, PC Dell - Achat en février 2012*)

Propositions acceptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **OUVERTURE A D'AUTRES STYLES**

### **1997 / Ouverture à d'autres styles ou autres techniques (C. Jeanmougin)**

L'ouverture concerne :

1. les membres de l'Amicale qui souhaiteraient présenter lors des rencontres une pratique « autre » qui enrichit leur compréhension du YMTJQ.
2. des personnes extérieures à notre style qui souhaiteraient présenter leur pratique.
3. des personnes extérieures à notre style qui souhaiteraient simplement assister à nos Rencontres.

Proposition 1 adoptée à l'unanimité moins 3 contre et 1 abstention.

Propositions 2 et 3 adoptées à l'unanimité moins 1 contre et 5 abstentions à condition que le nombre des « extérieurs » soit limité à 5.

## **PETIT LIVRET ROUGE**

### **1998 / Ressources de l'Amicale**

C.Jeanmougin présente un projet de « petit livret rouge » qui inclurait les informations essentielles sur notre école (nom des mouvements, principes de base ...). Ce livret donnerait les caractères chinois, la transcription du pin yin et la traduction française. Il constituerait un aide-mémoire à glisser dans la poche. Le prix de revient est estimé à 25 Frs.

Me WYN a donné son accord à cette publication qui reprend des informations données dans ses livres. Le projet est approuvé à l'unanimité.

### **1999 / Petit Livret Rouge**

Il sortira en 2000. Le tirage se fera sur souscription, ce qui dispense d'allouer un budget sur les fonds de l'Amicale.

**2004 /** Claudy JEANMOUGIN nous informe que le projet est en très bonne voie.

Les traductions ont été à nouveau peaufinées par Sabine METZLE et lui-même,

La mise en page est terminée, les choix techniques d'impression sont faits, les maquettes de couverture sont en cours de finalisation.

Une souscription, gérée par l'Amicale, sera lancée avant envoi pour tirage chez l'imprimeur.

**2012 /** Il reste une centaine de petits livres rouges. Sabine Metzlé et Hervé Marest ont retraduit le nom de certains gestes. Il sera possible de rééditer en deux semaines cet ouvrage dès que la première version sera épuisée (ce qui ne saurait tarder).

### **2016 / Contribution au Développement du Style**

Il n'y a pas eu de projet formalisé cette année et les projets précédents sont arrivés à terme. Il n'y a donc pas de provision passée cette année.

Vote : pour que les bénéfices du Petit Livret Rouge soient débloqués prioritairement au développement du style, quand il y a un projet formalisé : Approbation à l'unanimité



## **PLAQUETTE AMICALE**

### **1991 / Réalisation d'une plaquette sur l'Amicale**

Elle serait destinée à toute personne qui souhaiterait s'informer sur notre style :

Présentation de Maître Wang, de l'Amicale, du style, historique, filiation et noms et adresses de toutes les associations pratiquant notre style.

### **1992 / Plaquette de l'Amicale.**

Création d'une commission « plaquette »

Attribution d'un budget de 1 500 Frs

### **1993 / Réalisation de la plaquette de l'Amicale :**

Prévision d'un budget de 2 000 Frs

### **1999 / Plaquette de présentation de l'Amicale.**

Le coût de revient est de l'ordre de 5 000Frs. Aucun budget n'avait été affecté. Si l'Amicale lui affecte 2 000Frs, prise sur le budget publicité, la plaquette pourrait être proposée au prix unitaire de 10Frs.

Proposition adoptée à l'unanimité.

## REGLEMENT INTERIEUR

### **2012 / Ajout des articles 3 et 4 :**

Article 3 : Procédure d'adhésion à l'Amicale.

Article 4 : Référencement des associations sur le site-web de l'Amicale.

Vote : Adopté à l'unanimité des votants.

### **2015 / Modification article 3 :**

Article 3 : Procédure d'adhésion à l'Amicale.

Vote : Adopté à l'unanimité des votants.

### **2017 / Ajout Titre 4 : Adhésions annuelles**

Article 5 : Montant

Le montant de l'adhésion des membres est calculé sur la base des tarifs votés lors de l'Assemblée Générale précédente. Pour ce calcul, les associations utilisent leurs effectifs au mois de juin.

Article 6 : Collecte

Les bulletins d'inscription mis à jour sont disponibles à partir du 1er septembre sur le site web et dans le bulletin de septembre. Les adhésions annuelles peuvent être réglées dès cette date par les membres qui souhaitent faciliter la tâche de la personne en charge de la Trésorerie.

Les adhésions annuelles sont exigibles aux Rencontres de l'Amicale pour les membres participant à l'Assemblée Générale. Les rappels débiteront à partir du 30 novembre pour les membres qui n'auraient pas été présents à cette Assemblée Générale.

A partir du 1er janvier suivant, les bénéfices liés à la qualité de membre (expédition du billet administratif et du bulletin, référencement sur le site web, participation aux Rencontres, ...) seront progressivement suspendus pour les membres qui n'auraient pas réglé leur adhésion annuelle.

Vote : Adopté à l'unanimité des votants.

### **2022 / Modification article 2 : Représentativité des adhérents individuels, à l'AG et au CA**

Les adhérents individuels tels que définis à l'article 6 des statuts pourront exercer leurs droits tels que définis à l'article 10 des mêmes statuts.

Il est fait un rappel de ces articles dans le formulaire joint à la convocation à l'Assemblée Générale annuelle.

Par ce formulaire, à renvoyer au secrétaire de l'Amicale dans le délai imparti, chaque individuel a la possibilité de se porter candidat pour être élu en tant que représentant des individuels. Il peut également préciser s'il est candidat ou non à l'élection au Conseil d'Administration. [Une fois le délai imparti écoulé, un vote sur les candidatures exprimées est organisé par le Bureau selon les modalités définies à l'article 10 des statuts.](#)

Si l'individuel ne peut être présent à l'AG, il peut donner pouvoir de vote à un autre individuel mais ne pourra en aucun cas être candidat au CA.

Le secrétaire de l'Amicale, ayant ainsi collecté les candidatures, procédera à l'établissement des bulletins d'élection à scrutin secret. Les individuels désigneront leur représentant en leur sein par vote à majorité simple à un tour. Ce vote s'effectuera lors de l'Assemblée Générale avant l'élection du Conseil d'Administration (cf. article 10).

Le représentant élu le sera pour toute la saison à venir et votera à l'AG suivante et ce jusqu'à

l'élection de son successeur.

Remplacement du texte souligné par le texte en bleu.

## **RENCONTRES Les Rencontres annuelles de l'Amicale**

### **2009 / Date traditionnelle du 11 Novembre :**

La date du 11 novembre a été choisie parce que les professeurs n'organisent pas de stage pendant cette période. Certains souhaitent changer cette date afin de pouvoir accueillir le plus grand nombre d'européens.

Yves Martin suggère de retenir la période des vacances scolaires de la Toussaint et le 1er novembre, ce qui permettrait de ne pas suspendre les cours trop longtemps. Plusieurs objections lui sont opposées : garde des enfants pendant les vacances, 1er novembre fête familiale, tarifs des structures d'accueil plus élevés pendant les périodes de vacances scolaires.

Vote : maintien pour le 11 novembre Pour : 41 - Abstention : 5

Les prochaines Rencontres auront lieu en Bretagne. Soazig Cordroc'h et Evelyne Guillon présentent brièvement le lieu d'accueil situé à Loctudy. Toutes les informations sur ces Rencontres bretonnes paraîtront dans le prochain Bulletin. Les Rencontres 2011 seront organisées par nos amis suisses et celles de 2012 par ATA à Angers.

### **2011 / Les prochaines Rencontres :**

Rencontres de l'Amicale en 2012 : elles seront organisées par l'association ATA d'Angers.

Rencontres de l'Amicale en 2013 : elles seront organisées par l'association ATCC de Paris.

L'association ARAMIS du Mans propose d'accueillir les Rencontres de 2014.

### **2012 / Les prochaines Rencontres :**

L'ATCC de Paris, devant des difficultés organisationnelles, demande un mois de délai supplémentaire pour confirmer sa candidature pour 2013.

ARAMIS du Mans maintient sa candidature pour 2014, mais propose de tout faire pour reprendre le flambeau pour 2013 si Paris ne pouvait le faire.

### **2013 / Les prochaines Rencontres :**

Rencontres de l'Amicale en 2014 : elles seront organisées à Sablé par l'association ARAMIS du Mans.

Rencontres de l'Amicale en 2015 : l'association CGA Tjq de Sévrier pose sa candidature pour les organiser aux Balcons du Lac d'Annecy.

### **2014 / Les prochaines Rencontres :**

Pour 2015, l'association CGA de Sévrier confirme sa candidature avec un avant-projet avancé aux Balcons du Lac d'Annecy.

Pour 2016, c'est l'association de CAEN Tjq qui pose sa candidature.

### **2015 / Les prochaines Rencontres :**

Pour 2016, elles seront organisées par l'association de Caen qui présente un projet très avancé.

Pour 2017, l'association GRDT d'Ecurat a un projet sur l'île de Ré.

### **2016 / Les prochaines Rencontres :**

En 2017, Les rencontres seront organisées par les associations GRDT et BA MEN BURIE. Elles auront lieu au « Centre océanique » de Bois-Plage-en-Ré sur la côte sud de l'île de Ré, le vendredi, samedi, dimanche avec accueil le jeudi 9

novembre au soir.

Pour 2018 l'équipe de Montpellier « les Cents Pas » propose sa candidature. Elle a trouvé un centre à côté de Sète, par contre ce centre n'est pas disponible le week end du 11 novembre.

La proposition est donc faite pour le jeudi 1er novembre pour 3 jours ou 4 jours.

L'association demande la possibilité de déroger exceptionnellement à la date habituelle des Rencontres.

Site web du centre proposé : <http://www.lazaretsete.com/>

Vote pour que les Rencontres se déroulent le week end du 1er novembre en 2018

Pour : 38      Contre : 5      Abstention : 5      Adopté.

Jean-Claude Trap s'est fait porteur et porte parole pour un sondage à mains levées d'intention de participation : environ 2/3 des présents.

### **2016 / La Comptabilisation des Rencontres**

Aujourd'hui l'Amicale souhaite, pour réduire le coût de participation aux Rencontres, régler les frais liés à la gratuité des membres du bureau (président, secrétaire et trésorier), ainsi que la participation de l'invité quand il y en a un.

Vote pour le changement de comptabilisation des gratuités à gérer par l'Amicale au lieu de l'association organisatrice : Pour : 47      Contre : 0      Abstention : 1      Adopté.

Notre Trésorier propose également une évolution bancaire avec possibilité aux adhérents de faire des règlements par virement ou carte bancaire (le règlement par chèque restera bien sûr possible). Cela permettra aussi à l'amicale d'avoir accès à ses comptes sur internet (pas le cas à ce jour).

Le Coût généré de cette évolution, sera environ de 1 euro supplémentaire par adhérent.

Cela aidera fortement les Associations qui organiseront les prochaines rencontres.

Etes-vous d'accord pour cette évolution et le budget que cela représente?

Pour : 47      Contre : 0      Abstention : 1      Adopté.

### **2017 / Insertion d'un texte sur les accompagnant-e-s dans les bulletins d'inscription aux Rencontres**

La participation aux Rencontres est réservée aux pratiquants à jour de leur cotisation, à titre individuel ou par l'intermédiaire de leur Association d'origine, ainsi qu'aux pratiquants d'autres styles, invités par le CA (dans la limite de cinq places) dans le cadre de l'ouverture approuvée par l'AG du 8 novembre 1997 à Houlgate.

Lors de ses Rencontres, l'Amicale accueille avec grand plaisir les accompagnant-e-s non pratiquant-e-s dans la limite des places disponibles après satisfaction des demandes des pratiquant-e-s.

Lors de l'inscription aux Rencontres, les personnes accompagnantes indiqueront ce statut et leur inscription sera placée en liste d'attente pour être satisfaite dans la limite des places restantes après le (date limite).

Cette proposition amène un débat contradictoire assez long au bout duquel le vote est effectué.

Approuvez-vous l'insertion de ce texte sur les futurs bulletins d'inscription ?

Pour : 24      Contre : 12      Abstention : 13      Adopté.

### **2017 / Les prochaines Rencontres**

L'association Les 100 Pas présente son projet au Lazaret du 1er au 4 novembre 2018. Les tarifs, selon choix hébergement, iront de 175 euros à 225 euros avec un supplément de 17 euros pour une chambre individuelle.

La capacité d'accueil est de 200 personnes.

Vote pour que les Rencontres se passent à Sète en 2018 : Approbation à l'unanimité.

Pas de candidatures en vue pour 2019 et au-delà.

### **2018 / Les prochaines Rencontres**

Pour des raisons pratiques, le CA a approuvé en juin 2018 la candidature de l'association ARCHIPEL à l'organisation des Rencontres 2019. L'AG est amenée à se prononcer sur deux points : elle approuve le fait de marquer les 30 ans de l'Amicale à cette occasion et, si possible, la prolongation de ces rencontres sur quatre jours malgré la position défavorable du 11 novembre par rapport au week-end.

Pas de candidatures pour 2020. En cas de défaut d'organisateur, l'AG aura lieu quand même, mais sans Rencontres.

A partir de 2018, le CA reprend ses prérogatives d'organisation des Rencontres pour des raisons de souplesse. L'AG n'a donc plus à approuver l'organisation des Rencontres mais elle peut commenter lors de la présentation par les futurs organisateurs.

### **2022 / Modification de la procédure d'inscription aux rencontres**

Les inscriptions aux Rencontres se feront en deux étapes. A l'ouverture du site d'inscription ne seront prises en compte que les inscriptions de représentant-e-s, donc une seule par association et ce pendant 15 jours. S'ouvrira alors une seconde étape où les pratiquant-e-s pourront s'inscrire à leur tour et leur participation sera satisfaite suivant l'ordre de réception : aucune de ces inscriptions ne sera comptabilisée en avance pendant la première étape. Les inscriptions de personnes accompagnantes seront placées en liste d'attente jusqu'au 31 août et satisfaites dans la mesure des places alors disponibles (décision de l'AG de novembre 2017).

## **REVUE WEN WU**

### **1990 / EDITION D'UNE REVUE**

Confirmation de la prévision formulée lors de l'AG Constitutive.

**1994 /** Annonce de la création d'une association de gestion et demande d'un soutien de l'Amicale de 1 000 frs non remboursable et d'une avance de 3 000 Frs remboursable après la parution du premier numéro dont le matériel est déjà disponible. Le volume sera de l'ordre de 230 pages. Accordé à l'unanimité des présents.

**1995 /** Dépassement des crédits de 2 000 Frs dû à des essais de mise en page et de traitement d'images par un professionnel.

Budget initial : 4 000 alloués (1 000 de don de l'Amicale, 3 000 de prêt)

L'association Wen Wu demande l'entérinement par l'AG de ce dépassement ainsi que l'approbation de principe d'un prêt supplémentaire de 2 000 frs.

Principe approuvé à l'unanimité.

**1996 /** Le premier numéro est sorti et le nombre de souscriptions est prêt d'atteindre les objectifs. Le 2<sup>ème</sup> numéro est en cours d'achèvement et le 3<sup>ème</sup> ne devrait pas tarder à être mis en route.

### **2008 / Reprise de la Revue WEN WU.**

La revue de l'Amicale est gérée par une association exclusivement réservée aux membres de l'Amicale.

Marie-Christine Moutault, la présidente, nous fait part de la reprise d'activité enregistrée cette année au travers de la remise en chantier du « Glossaire des Caractères Chinois ».

Un autre travail est lancé sur la compréhension des « Textes Classiques ».

Chacun peut et est appelé à participer, comme Marie-Christine l'a déjà suscité via le Bulletin.

Elle renouvelle son appel à la participation volontaire aux travaux et ne manquera de faire des informations régulières dans le Bulletin.

### **2010 / Intégration de la Revue WEN WU au sein de l'Amicale.**

Il s'agit d'une revue différente du Bulletin de l'Amicale. Quatre numéros ont déjà été édités qui comprennent des articles de fond « pointus » et des travaux de recherche.

L'Association de gestion de la revue a pour Présidente Marie-Christine Moutault, pour Secrétaire François Schosseler, pour Trésorier Claudy Jeanmougin.

Le Président de l'Amicale et son CA proposent que Wen Wu fasse partie intégrante de l'Amicale.

Les axes de travail actuels concernent les textes classiques, des articles de fond sur le tui shou, les armes, en particulier l'épée.

VOTE pour l'intégration de Wen Wu à l'Amicale : Oui à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Président promet le prochain numéro, soit le 5, pour 2011.

**2012 /** Claudy JEANMOUGIN (rédacteur en chef de Wen Wu) et Marie-Christine MOUTAULT ont relancé les travaux pour cette revue.

Claudy explique le gros travail que génère cette publication. Cela est l'occasion de relire des travaux déjà effectués sur le Taiji ou le Qi Gong. Il y a suffisamment d'articles pour lancer la parution du N°5. Claudy a supervisé le travail, le comité Wen Wu a retenu huit travaux.

**2016** / Claudy Jeanmougin présente la nouvelle mise en page Wen Wu qui est dorénavant accessible à tout le monde puisque disponible sur le site de l'amicale (dans l'onglet « documents »).

Les souhaits de commande papier sont à faire auprès de Alain Coussedière, le tarif sera défini en fonction des commandes, celui-ci variant selon le nombre imprimé.

Les pré-commandes sont à faire jusqu'au 31 janvier 2017 (date fixée pour permettre de l'annoncer dans le bulletin de janvier).

**2017** / L'équipe de traduction des textes classiques travaille depuis 2009. La rédaction des commentaires de traduction est arrivée à son terme en septembre. A cette occasion, certaines traductions ont été remaniées. L'équipe s'attache maintenant à une relecture complète ainsi qu'à la réalisation d'un glossaire.

Le prochain numéro de Wen Wu pourrait donc paraître pour les prochaines rencontres de 2018.



## SITE WEB

**1997** / Sont provisionnés à l'unanimité : 2 000 frs pour le projet de site Internet.

**1999** / Le site développé par Laurent Couty et Jean-Luc Pommier est opérationnel. L'aide de Sao Seing permettra son lancement définitif, notamment par son référencement dans les moteurs de recherche. Les dates des stages y figureront, ce qui permettra de pallier les retards de parution du Bulletin.

**2003** / Le site web (Jean-Luc POMMIER) :

Afin d'améliorer la qualité en capacité et temps de réponse de notre site, nous devons passer maintenant à une version sur serveur professionnel, certes payant, mais dont le coût ne dépassera pas une dizaine d'euros par mois (120 euros par an).

La proposition ne rencontre aucune opposition et est donc adoptée.

**2006** / Jean-Luc POMMIER qui gère le site, s'engage à mettre à jour la liste des Associations répertoriées et de tenir à jour la liste des stages que les organisateurs lui transmettront. Jean-Luc fait viser par les présents le listing des associations adhérentes.

La liste à jour sera donc sur le site et sera également publiée dans le bulletin de l'Amicale.

(Jean-Luc Pommier et Hervé Marest agiront de ensemble dans ce but)

Proposition de Fabienne PONCIN-EPAILLARD : Rajouter sur le site les coordonnées des membres du bureau.

Proposition de Christian BERNAPEL : Rajouter également le récapitulatif historique des "Amicales"(Année, Asso. Organisatrice, Lieu), ainsi que le sommaire de chaque bulletin.

Jean-Luc POMMIER confirme la faisabilité technique.

Ces propositions sont adoptées.

**2007** / Jean-Luc Pommier mentionne les évolutions apportées cette année.

Rajout des statuts de l'Amicale ainsi qu'un volet qui contient les sommaires des bulletins.

Comme à l'accoutumée Jean-Luc a assuré la mise à jour en ligne du répertoire des associations, des liens et des stages.

Jacques Lombard propose une maquette de restructuration du site et fait appel aux compétences internes pour enrichir et réaliser ce début de cahier des charges. Jacques propose la création d'une « Commission Site web ».

Les membres volontaires sont : Catherine Bachelet, Jacques Lombard, Jean-Luc Pommier.

L'idée est adoptée par l'assemblée. La commission fonctionnera sans budget dans un premier temps et donnera un rapport de l'avancement de ses travaux à la prochaine AG.

### **2008 / Modernisation et enrichissement du site.**

C'est en 1999 que notre site a été rendu opérationnel. Sa conception date d'y il a 10 ans. Il était d'avant-garde, il est maintenant « vintage ». Ses maintenance et évolutions ne sont pas aisées.

Les fonctions premières sont tout de même assurées grâce à la compétence et à la bonne volonté de Jean-Luc Pommier : en plus de la présentation de notre style et de notre filiation, mise à jour des associations et des stages, information sur les Rencontres et depuis peu, à titre expérimental, mise en ligne des bulletins trimestriels.

Cependant le site a besoin, de l'avis général, d'être « relooké » et enrichi.

Il faut surtout que ses maintenance et enrichissements ne reposent pas sur la compétence d'une seule personne. La commission établira le cahier des charges détaillé et nous ferons l'acquisition d'un logiciel facile d'utilisation sans formation lourde préalable pour assurer nous même la réalisation.

Claudy Jeanmougin et Christian Bernapel ont suscité et reçu des devis concernant 3 produits.

Ces devis viennent d'arriver et il faut les étudier et comparer les logiciels ; ce sera la tâche de la commission. La fourchette basse est de 1000€ et la haute de 3500€.

Afin de ne pas perdre une année (en attendant la prochaine AG), nous allons vous demander de voter en nous donnant le feu vert pour cette fourchette de prix de façon à ce que nous puissions continuer les travaux. Claudy précise que, bien sûr, nous ferons pour le mieux en choisissant le meilleur rapport.

Proposition adoptée à l'unanimité moins 1 abstention.

### **2010 / Nouveau Site-web mis en ligne depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2010.**

Présentation de Jean-Christophe Clavier qui explique que la nouvelle organisation rend le site plus vivant et permet aux membres du Comité rédactionnel d'intervenir directement.

Le Président exprime sa volonté que le site soit un véritable outil de communication.

Toutes les associations sont répertoriées dans la rubrique « Où pratiquer le Taiji Quan ».

Pour les mises à jour, il faut s'adresser à la Secrétaire en utilisant la boîte-aux-lettres du Site-web ( Page d'Accueil : « Nous écrire » ).

Pour les stages, le protocole doit être respecté en envoyant les informations dans la boîte aux lettres du site.

L'ensemble du matériel vidéo est disponible selon les classes. Il suffit de faire la demande.

**2011 /** Le site-web se porte bien et correspond aux attentes et besoins des adhérents.

La fréquentation est en moyenne de 4.000 consultations / mois, soit plus de 45.000 / an.

**2012 /** Le site a maintenant plus de deux ans d'existence dans sa version actuelle et un besoin de modification de structure ne s'est pas fait sentir cette année.

Il est un outil important de communication entre nous, il est également la vitrine de l'Amicale vers l'extérieur.

Le site-web correspond aux attentes et besoins des adhérents.

La fréquentation élevée se confirme.

**2016 / La nouvelle version dite « Drupal »** a été mise en ligne depuis un an et donne satisfaction à tous, merci à Jean-Christophe Clavier et Jean-Luc Pommier pour leur travail.

Un essai sera fait en 2017 pour que les inscriptions des futures Rencontres soient faites en ligne via le site de l'Amicale. Cela signifiera un grand changement d'organisation via « l'amicale 2.0 ».

La mise en place se fera par Jean-Christophe Clavier en lien avec Alain Coussedière qui est en relation avec les banques.

**2017 /** Présentation par Jean-Christophe Clavier des inscriptions en ligne et du module de paiement.

Possibilité de renouveler les adhésions et paiement en ligne, à privilégier (préciser en commentaire motif du paiement et le nom de l'association qui paie).

Une réflexion sera faite pour confier les éléments techniques à un prestataire extérieur, les demandes devenant de plus en plus pointues et nécessitant une programmation qui commence à dépasser les compétences de notre webmestre et le temps qu'il souhaite consacrer à cette tâche.

**2018** / La nouvelle cartographie des lieux de pratique inclura les associations et les individuels adhérant à l'Amicale ainsi que les partenaires, conventionnés ou non, de l'Amicale. Les pratiquants du YMTJQ n'appartenant pas à ces catégories n'y figureront pas.

**2019** / L'AG est favorable à l'ouverture d'un forum mais ne souhaite pas que des articles soient publiés sur le site.

# STATUTS

## **1990 / Modification de la représentation des membres individuels**

Modification de l'article 10 des statuts.

## **2009 / Modification pour clarification des articles 8, 10, 15 et 19.**

Le détail des propositions de modifications fourni aux membres votants figure en annexe 4 du CR d'AG.

Vote : Article 8 Unanimité des membres présents, Article 10 Unanimité,

Article 15 Unanimité, Article 19 Pour 45 - Abstention 1.

La modification des statuts est adoptée par l'Assemblée de ce jour.

## **2010 / Actualisation des articles 2, 6 et 10.**

Le détail des propositions de modifications fourni aux membres votants figure en annexe 3 du CR d'AG.

Vote : Article 2 - Article 6 - Article 10 = modifications pour ces trois articles adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

Jean-Michel Fraigneau précise que chaque association a reçu les articles concernés ainsi que les notes explicatives s'y reportant. Voir pièces jointes en Annexe 3 du CR de l'AG.

VOTE : Article 2 - Article 6 - Article 10 = modifications pour ces trois articles adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **2015 / Modifications des statuts (art. 8 : Admission)**

Ces modifications visent à abrégé le temps de latence avant l'adhésion effective d'un nouveau membre. Il pouvait s'écouler jusqu'à 11 mois entre la demande d'adhésion et l'AG suivante qui entérinait cette adhésion. En attendant les postulants étaient dans l'expectative.

Chaque candidature sera soumise à l'approbation du CA. Après acceptation de sa candidature et acquittement du montant de l'adhésion, le nouveau membre bénéficiera de tout ce que l'Amicale offre à ses membres. »

Donc, une fois approbation du CA et règlement de sa cotisation le nouveau membre bénéficie immédiatement de tous les aspects liés à cette qualité de membre.

L'admission est désormais prononcée par le CA et l'approbation de l'AG n'est plus nécessaire pour rendre effective cette admission. Cependant ces admissions seront mentionnées lors de l'AG la plus proche qui suivra.

Vote : Modifications adoptées à l'unanimité.

## **2017 / Modification du siège social**

Le siège social sera transféré en un lieu neutre fixe : Cran Gevrier Animation. L'adresse postale de correspondance variera en fonction de la composition du Bureau.

Adopté à l'unanimité

## **2022 / Modification des statuts (art. 10 : Droits)**

L'ensemble des membres, tels que les définit l'article 6, pourra bénéficier de tous les services et participer à toutes les activités proposées par l'association.

Seuls les membres actifs, tels que les définit l'article 6, auront le droit d'être représentés aux Assemblées Générales selon les modalités suivantes :

- Chaque association loi 1901, déclarée ou non, ou assimilée, et groupement, sera représentée par un délégué mandaté par elle, plus un si le nombre d'adhérents dépasse 100 ; ce ou ces délégués auront le droit de vote et éligibilité au Conseil d'Administration.

- Les individus auront droit à être représentés par un ou plusieurs membres ayant droit de vote et éligibilité au Conseil d'Administration. Le nombre de représentants sera de 1 (un) par tranche de 100 membres individuels pour un nombre minimum de 2 membres individuels en dessous duquel il ne pourra pas y avoir de représentant.

Les mandats de représentation et les candidatures au Conseil d'Administration doivent se faire par écrit en respectant le délai figurant sur la convocation à l'Assemblée Générale.

Pour les représentants des associations ces mandats et candidatures devront être signés par le ou la président(e) de l'association, sauf si cette personne se propose d'assurer elle-même la fonction.

Les individus désigneront en leur sein par vote à majorité simple à un tour leur(s) représentant(s). Ce vote s'effectuera lors de l'Assemblée Générale avant l'élection du Conseil d'Administration. [Ce vote effectué par correspondance avant l'Assemblée Générale sera organisé et dépouillé par les soins du Bureau.](#)

Au cours des votes organisés lors des Assemblées Générales ou des réunions du Conseil d'Administration, chaque membre présent pourra représenter par procuration un seul membre absent, à la condition que celui-ci ait justifié son absence par une lettre écrite contenant le nom du bénéficiaire de la procuration.

Chaque membre pourra bénéficier de ces droits à la condition d'être à jour de ses cotisations.

Remplacement du texte souligné par le texte en bleu.

## **TIRELIRE**

**1996** / Proposition de créer un fond destiné à aider les personnes éprouvant des difficultés pour participer aux Rencontres de l'Amicale. Ce fond serait financé tous les ans par une contribution de l'Amicale de 1 000 frs.  
Proposition adoptée (15 pour, 3 abstentions).

**1997** / Sont provisionnés à l'unanimité : 2 000 frs pour la Tirelire.

## **VIDEO**

**2021** / Sur proposition de la commission pérennité, approbation à l'unanimité de la réalisation d'une vidéo de présentation du style Yangjia Michuan (2-3 mn) avec constitution d'une réserve de 2000€ pour l'engagement d'un professionnel.

## **VINGT ANS ( Les Vingt Ans de l'Amicale )**

**2005 /** En 2009 nous célébrerons les 20 ans de l'Amicale.

Claudy JEANMOUGIN, membre fondateur, nous propose d'élaborer une publication spéciale pour l'événement. "Cette publication se justifie par un apport historique qui fera comprendre ce qu'est l'Amicale et pourquoi elle est née." nous dit-il et pour la réaliser il fera appel à tous les acteurs de sa création ainsi qu'à tous ceux qui désirent s'exprimer sur l'Amicale.

Cet ouvrage sera constitué de trois parties.

1. L'AVANT AMICALE : Maître Wang Yen-Nien, les Européens à Taiwan, création des premières associations de notre style ...
2. NAISSANCE DE L'AMICALE : Les étapes de l'élaboration d'un système relationnel entre les associations en Europe, ...
3. LA VIE DE L'AMICALE de 1989 à 2009 : Création du Bulletin, création des Rencontres Amicales, Projets et aboutissements, l'Amicale et le Collège des Enseignants ...

Le coût de cette publication documentée sera de l'ordre de 6 à 7 euros.

Il est décidé que le C.A lancera une souscription à cet effet.

### **2007 / Organisation des Rencontres des 20 ans (en novembre 2009)**

TCH'AN d'Angoulême (Hervé Belliveau) et GRDT de Saintes-Ecurat (Madeleine Blanchard), s'associent pour organiser la Rencontre des 20ANS de l'Amicale.

Madeleine Blanchard soumet à l'Assemblée la proposition que, bien que le 11 novembre 2009 soit un mercredi, les Rencontres soient tout de même concentrées sur 3 jours afin de clarifier l'organisation en termes de réservations et éviter ainsi les dispersions sur des séjours morcelés.

Elle propose un séjour du jeudi soir au dimanche midi.

L'Assemblée adopte la proposition à l'unanimité, moins deux abstentions.

### **Information complémentaire aux « 20 Ans » :**

Le Collège des Enseignants a été créé la même année que l'Amicale.

Il arrive donc lui aussi à ses 20 Ans. L'idée émise par le CA de fêter les deux anniversaires en même temps permettrait de réunir en un même évènement festif un maximum de pratiquants et d'enseignants. L'évènement porteur serait les Rencontres de l'Amicale, chacune des deux entités conservant son caractère identitaire propre.

Un sondage a été effectué au sein du Collège. Les enseignants se sont prononcés pour.

Les organisateurs du GRDT, pour GRDT et TCH'AN, répondent que cette convergence ne les gênera pas dans leur organisation.

### **2008 / SOUSCRIPTION pour la REVUE des VINGT ANS**

Claudy Jeanmougin nous confirme que le projet (cf. 2005 /), qui comporte une centaine de pages est bouclé, qu'il est en relecture à l'issue de laquelle il sera envoyé chez l'imprimeur.

Le CA propose le lancement pour avril 2009 d'une souscription pour l'ouvrage au prix de vente de 15€, port inclus.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.



## **Organisation des RENCONTRES des VINGT ANS**

La Rencontre Anniversaire sera organisée, comme annoncé, par les associations TCH'AN d'Angoulême (Hervé Belliveau) et GRDT de Saintes-Ecurat (Madeleine Blanchard) associées.

Les deux associations, pour l'événement, ont créé une association commune : DOUBLE DIX.

Claudy nous explique le choix de DOUBLE DIX en nous rappelant que la première république de Chine a pu naître avec la prise de Wuchang, par les supporters de Sun Yatsen, le 10 octobre 1911. Cet acte mettant fin à cinq mille ans de règne impérial. Depuis, le dix octobre fait l'objet d'une commémoration aussi bien à Taiwan qu'en Chine continentale. Deux fois dix c'est égal à 20, le compte est bon pour notre anniversaire...

Claudy nous précise que ces Rencontres auront lieu sur les bords de la Gironde,

Le choix final entre deux sites très intéressants sera arrêté dans les semaines qui vont suivre.

La fourchette de prix en pension complète sera de 170 à 200€.

Il précise aussi que pour cette manifestation, seront invités des représentants d'entités ou de groupes géographiques pratiquants du Yangjia Michuan Tjq avec lesquels nous sommes en relation (Europe, Usa, Chine, Japon, Afrique etc ...)

Une dizaine de personnes seront concernées, le séjour leur sera offert mais le voyage restera à leur charge ; ceci représente pour l'Amicale un coût de l'ordre 2500€ (estimation : 250 x 10) qui sera pris sur le produit des ventes de la Revue des 20 ans.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Information complémentaire aux « 20 Ans » :

Hervé Marest, Secrétaire du Collège des Enseignants, nous rappelle que le Collège, créé la même année que l'Amicale, arrive lui aussi à ses vingt ans.

L'idée émise par le CA de fêter les deux anniversaires en même temps, a été retenue, ce qui permettra de réunir en un même évènement festif un maximum de pratiquants et d'enseignants.

Le Collège aura sa journée spécifique une journée précédent les Rencontres de l'Amicale.

Il est proposé que chaque atelier de la première journée des Rencontres soit animé conjointement par deux enseignants sur un thème commun, sorte de fil rouge, proposé par le Collège.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.